

Paris, le 18 aout 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les dépistages COVID 19 par les infirmiers libéraux plus faciles d'accès en Ile-de-France

Les professionnels de santé de ville, notamment les infirmiers libéraux, sont en première ligne pour la prise en charge des patients suspects Covid-19. En Ile-de-France, ces 7 500 infirmiers libéraux ont un rôle central sur de nombreux aspects du dépistage du Covid-19, de la prise en charge et de la vaccination des patients ainsi que dans la limitation de l'expansion des contaminations.

Devant la forte demande de tests antigéniques Covid liée à l'élargissement du *Pass sanitaire*, l'URPS Infirmiers d'Ile-de-France, avec le soutien de l'ARS Ile-de-France, proposent de rendre plus accessible la réalisation de test Covid (antigéniques ou PCR) dans les permanences des cabinets infirmiers.

Ainsi, une extension d'une plateforme gratuite, inzee.care, et un numéro de téléphone dédié sont mis à disposition des patients, le 01 88 33 48 80 (numéro non surtaxé) accessible 7j/7 afin de prendre rendez-vous auprès des infirmiers les plus proches, soit au cabinet infirmier soit pour les personnes ne pouvant se déplacer directement à domicile.

Chaque patient peut désormais se rendre sur cette page pour prendre rendez-vous auprès d'une infirmière libérale : <https://fr.inzee.care/trouver-permanence-covid/depistage>

TESTS COVID-19 PAR INFIRMIER
Faites vous dépister sur rendez-vous en cabinet infirmier



Contactez votre infirmier(e) de famille ou prenez rendez-vous sur le site www.inzee.care

01 88 33 48 80
Numéro non surtaxé

Ligne des infirmiers libéraux d'Ile-de-France 24h/24, 7j/7

 

  La santé avance en Ile-de-France

Accueil > Santé Publique > Coronavirus Covid-19 > La lutte contre la Covid-19 en Ile-de-France > Actualités > Renforcement de l'offre de dépistage Covid19 dans les cabinets IDE

Renforcement de l'offre de dépistage Covid19 dans les cabinets d'infirmiers franciliens



Face à la hausse des demandes de tests Covid-19 liée à l'élargissement du Pass sanitaire, l'ARS Ile-de-France soutient l'initiative de l'URPS Infirmiers d'Ile-de-France visant à rendre plus accessible la réalisation de tests Covid (antigéniques ou PCR) dans les permanences des cabinets infirmiers.

La mise en place d'un circuit facilitant l'approvisionnement des infirmiers

Afin de renforcer l'offre régionale de dépistage, les infirmiers libéraux peuvent s'approvisionner gratuitement auprès des officines en présentant leur carte CPS ainsi que leur carte vitale ou leur numéro NIR (Numéro de sécurité sociale). Toutes les pharmacies peuvent délivrer des tests antigéniques aux infirmiers libéraux. Il leur suffit de se mettre en lien avec leur pharmacie de référence ou utiliser l'application [Mon Pharmacien IDE](#) pour les identifier.

Un renforcement de la visibilité de l'offre de dépistage auprès des cabinets infirmiers

Pour faciliter l'accès à l'offre de dépistage au sein des cabinets, les infirmiers ont été invités à faire remonter les nouveaux créneaux proposés via la plateforme inzee.care. Cette plateforme gratuite et un numéro de téléphone dédié, le 01 88 33 48 80 (numéro non surtaxé, accessible 7j/7) sont mis à disposition des patients. Ils leur permettent ainsi de prendre rendez-vous auprès des infirmiers les plus proches, soit au cabinet infirmier soit pour

Plus d'infos :

<https://bit.ly/testsCovid>

CONTACTS PRESSE :

URPS infirmiers Ile-de-France :

M. Christophe MINGHETTI, Président Tel. 06 63 13 08 16